

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 20 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : DURAND Thierry, MAIGROT Joëlle, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine- FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre-Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Marie-Francine FAUCHON a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée

SECRETARE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 14 novembre 2008

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 23 octobre 2008, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Enseignement : Frais de Fonctionnement des écoles- année 2008/2009
 2. Clôture de la régie « sets de table »
 3. O.N.F : Réformes, suppressions de postes
 4. Finances communales : modification budgétaire
 5. Validation des acquis de l'expérience : agents des écoles.
- o Informations diverses
 - a. Prochain Conseil Municipal le jeudi 18 décembre 2008
 - o Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les sujets suivants au présent ordre du jour :

- ✓ Réfection des voies communales : devis de travaux supplémentaires
- ✓ Concours de décorations de Noël

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur les différents points ajoutés, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications apportées à l'ordre du jour,

111-2008- Réfection des voies communales : devis de travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux en cours rue des Courtilles.

L'aménagement de la partie piétonne de cette rue était prévu en groise dans le marché d'origine.

Sur les conseils de la Direction Départementale de l'Équipement, afin d'éviter un risque d'écoulement de cette groise en cas de fortes pluies ou inondations, un enduit bicouche est préconisé sur cette partie piétonne.

Pour les mêmes raisons, il est nécessaire d'aménager les abords d'une grille d'écoulement des eaux pluviales par la pose d'un batardeau en bois.

Le montant du devis de l'Entreprise FUMASOLI concernant la finition bicouche est de 2 432,00 € H.T, la pose du batardeau s'élève à 363,18 € H.T.

La commission s'est rendue sur place le lundi 17 novembre et a donné un avis favorable sur ces deux devis.

Le marché d'origine de l'entreprise FUMASOLI étant d'un montant supérieur à 90 000,00 € H.T et après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise FUMASOLI pour un montant de 2 432,00 € H.T d'une part et de 363,18 € H.T d'autre part, ce qui porte le montant global du marché avec l'entreprise FUMASOLI à 107 032,788 € H.T.

112-2008- Concours de décorations de Noël.

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint chargé de la Commission Éducation, Culture et Vie Associative, propose à l'assemblée un courrier destiné à la population concernant un concours de décorations de Noël.

3 catégories ont été retenues par la commission.

Il s'agit de :

- ❖ Originalité
- ❖ Illuminations de maison
- ❖ Décorations de fenêtres
- ❖

Un prix sera attribué par catégorie.

Un bon d'achat d'un montant de 30 € sera remis à chaque vainqueur, à valoir dans un commerce de Monthureux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** cette proposition et confie à la commission le soin d'attribuer le prix de chaque catégorie aux participants

113-2008- Enseignement : Frais de Fonctionnement des écoles- année 2008/2009

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, fait part au Conseil Municipal de la grande disproportion des frais de fonctionnement des écoles publiques selon que les enfants sont scolarisés à l'école primaire ou à l'école maternelle.

Selon la loi du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 09 janvier 1986 et du 19 août 1986 :

« Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

« Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil ».

Le coût moyen par élève est calculé en divisant la somme des dépenses pour l'ensemble des écoles publiques de la commune par le nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles, à la date de la rentrée scolaire pour laquelle le calcul est effectué.

La référence du montant des dépenses est le compte administratif de l'année écoulée.

Pour l'année scolaire 2008/2009, le coût moyen de la scolarisation est de : 766,28 € par élève.

Les Maires des communes de résidence, réunis le lundi 17 novembre, ont donné leur accord de principe sur ce mode de calcul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **FIXE** le montant des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2008/2009 comme suit :

* ECOLE MATERNELLE- ECOLE PRIMAIRE 766,28 Euros par élève

✓ **DETERMINE** la liste des participations des communes

COMMUNES	Maternelle & Primaire	
	EFFECTIFS	MONTANT
FIGNEVELLE	5	3 831,40 €
GODONCOURT	7	5 363,96 €
MONTHUREUX SUR SAONE	75	57 471,00 €
SAINT JULIEN	5	3 831,40 €
TIGNECOURT	6	4 597,68 €
REGNEVELLE	8	6 130,24 €
GRIGNONCOURT	1	766,28 €
CLAUDON	8	6 130,24 €
AMEUVELLE	1	766,28 €
TOTAL	116	88 888,48 €

✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les titres de recette aux communes

114-2008- Clôture de la régie « sets de table »

Par délibération du 26 janvier 2007 et par arrêté du 06 mars 2007 a été créée une régie Sets de table afin de permettre l'encaissement de la vente des sets commandés par les administrés.

A ce jour, 24 sets de table, commandés par trois personnes, n'ont pas été retirés.

Il convient d'annuler la régie de recettes ainsi que l'arrêté correspondants.

Les 24 sets restants seront offerts lors de diverses manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clore la Régie Sets de table
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à offrir les sets de table restant, à l'occasion de divers événements

115-2008- O.N.F : Réformes, suppressions de postes

Le Conseil Municipal vient de prendre connaissance des mesures de la Révision Générale des Politiques Publiques qui concernent également l'O.N.F.

Il s'interroge sur les choix du gouvernement en matière de politique forestière notamment :

- la suppression de poste aussi bien au niveau du terrain qu'administratif,
- la disparition de la polyvalence au niveau du terrain,
- la disparition tout simplement du triage lui-même, et de son interlocuteur unique,
- l'augmentation des coûts de gestion,

Il constate que les mesures de la RGPP appliquées à l'ONF vont affaiblir le service public forestier, notamment le service de proximité et vont entraîner une augmentation des prestations payées par les collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre SOUHAIT) :

- **APPORTE** son soutien aux personnels de l'ONF,
- **DEMANDE** le retrait des mesures annoncées dans la précipitation
- **RECLAME** une concertation et une prise en compte réelle des besoins des collectivités (concertation pourtant prévue par la Charte des Services publics).

116-2008- Finances communales : modification budgétaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
----------	--	--

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D2315-op° 174 : Aménagement du Caron	- 7 000,00 €	
D232-op° 168 : Plan local d'urbanisme		7 000,00 €
TOTAL GENERAL	- 7 000,00 €	7 000,00 €

BUDGET EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Désignation	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D621- Personnel extérieur au service	130,00 €	
R758- Produits divers gestion courante		130,00 €
TOTAL GENERAL	130,00 €	130,00 €

117-2008- Validation des acquis de l'expérience : agents des écoles.

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, expose à l'assemblée le projet de création d'un accueil périscolaire sur la commune qui pourrait bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations familiales et de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne..

Afin de mettre en place rapidement cet accueil et dans le but de réduire les frais de fonctionnement de l'école maternelle, la commune souhaite intégrer les agents communaux, en exercice à l'école, dans cette nouvelle structure.

Pour se faire, il est nécessaire que ces 3 agents possèdent le C.A.P Petite enfance, diplôme d'état de valeur supérieure au B.A.F.A. (conditions minimum afin d'obtenir les financements de la C.A.F).

Il est possible d'obtenir ce diplôme par une validation des acquis de l'expérience (V .A.E).

Une expérience de 3 ans est requise ainsi qu'une évaluation des compétences.
Ceci doit être une démarche volontaire des agents communaux.

Dans ce cas précis, c'est la commune qui souhaite que ces 3 agents effectuent cette V.A.E aussi, Monsieur BERTRAND propose à l'assemblée de financer l'accompagnement à la constitution du dossier (livret) ainsi que la préparation à l'oral, si d'autres organismes ne prennent en charge ces frais (de l'ordre de 500 € environ par agent).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la prise en charge d'une validation des acquis de l'expérience pour ces 3 agents communaux, au cas où cette démarche ne serait pas financée par d'autres organismes (D.A.V.E.N, C.N.F.P.T,).

Informations diverses

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location de terrain sur les parcelles cadastrées section AE, numéros 148 et 389, pour une surface totale de 50 à 70 ca.
L'Assemblée prend acte.

2) Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, fait part de la demande d'un administré concernant l'appellation de l'impasse située au dessus des garages, rue de la Croix de Mission.
Ces personnes souhaiteraient une plaque de rue intitulée « Impasse de la Bergerie ».
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau de classement des voies communales sera intégralement revu en 2009 : cette demande sera étudiée à cette occasion.

3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaite élaborer un plan d'urbanisation concernant le secteur « Devant le Bois » ainsi qu'un projet de lotissement (réseaux divers, voirie ...).
Un cahier des charges sera transmis à divers maîtres d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.
Il serait souhaitable, à cette occasion, que le chemin rural dit « de la Bosse » soit classé en voie communale.

4) A la demande de la Paroisse Notre Dame de la Saône, 4 clés de la porte d'entrée de l'Eglise seront commandées et le vernissage de cette porte sera effectué par le personnel communal.

5) Messieurs DURAND et FLORIOT, délégués communautaires, font un bref résumé d'une réunion qui s'est déroulée en présence des syndicats de ramassage des ordures ménagères (SYMTRON et SICOTRAL), concernant l'avenir de la déchetterie de Mont de Savillon.
Proposition est faite de prolonger la convention de 6 mois.
Il est fortement souhaité une déchetterie définitive et aménagée sur le secteur de Monthureux, une étude va être faite dans ce sens.

6) Monsieur BERTRAND informe qu'un arbre sera planté à l'école le jour de la Sainte Catherine, le mardi 25 novembre.

Questions diverses.

- 1) L'Association familiale de Darney souhaite la mise à disposition gratuite d'une salle afin d'y organiser un loto en octobre 2009 : la salle des fêtes de Darney étant inutilisable en raison d'un incendie.
Il est souhaitable que la Mairie de Darney centralise les demandes des Associations et les transmette à la Mairie de Monthureux. Une proposition a d'ailleurs été faite dans ce sens par le Maire de Monthureux Sur Saône à Monsieur BUFFE, Maire de Darney. La Mairie tient à apporter son soutien à la commune de Darney.
- 2) Sapins de Noël aux administrés : il n'y a pas de sapins donnés individuellement aux personnes.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 23 h 15.